

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE MAILLY-LE-CAMP

La réunion a débuté le 12 septembre 2023 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BÉQUET Christophe - Madame BESSE Flavie - Monsieur BOSSAT Thierry - Monsieur CUSATI Adrien - Madame GUILLEMAILLE Lucie - Monsieur GUILLEMAILLE Philippe - Madame LAMBERT Patricia - Monsieur MORETTI Angelo - Monsieur REMY Dominique - Madame REMY Laurence - Monsieur ROBERT Jean-Claude - Monsieur TRIBOU Arnaud

Membres absents représentés :

Madame BRACQ Catherine - pouvoir donné à M CUSATI Adrien
Monsieur MICHONNEAU Philippe - pouvoir donné à M GUILLEMAILLE Philippe

Membres absents excusés : Madame FOY Virginie - Madame SAUTIERE Virginie

Membres absents : Madame AUZOUX Agnès - Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_48 - Création de voirie entre la rue du Général de Gaulle et la rue des Tonnelles : projet de division pour intégration au domaine public

2023_49 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil au Maire

Questions diverses

2023_48 - Création de voirie entre la rue du Général de Gaulle et la rue des Tonnelles : projet de division pour intégration au domaine public

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de division parcellaire cohérent des parcelles cadastrées section AE n°269, 231, 355, 356,423 et 424 par le bureau Guichard et associés, géomètre mandaté.

DECIDE de nommer la voie créée Impasse de la rue des Tonnelles

DECIDE de procéder à l'intégration de la voie dans le domaine public

RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la procédure de classement dans le domaine public de la voirie et du parking selon le plan annexé à la présente décision.

14 voix pour

2023_49 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil au Maire

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues à savoir :

1. Par arrêté n°2023_73A du 27 juillet 2023, il a exercé droit de préemption sur la parcelle bâtie AD n°323 (6 rue des écoles) d'une contenance de 319 m2 pour 70872,30 €. Cette préemption fait suite à la suite à la décision du conseil du 16 mai 2023 relative au projet d'agrandissement de la maison de médicale.

2. Achat et pose de potelets rue de la Gare pour 450 € HT.

3. Travaux complémentaires de voirie rue de la Cité par Eiffage pour 2 862 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'émet pas d'observations

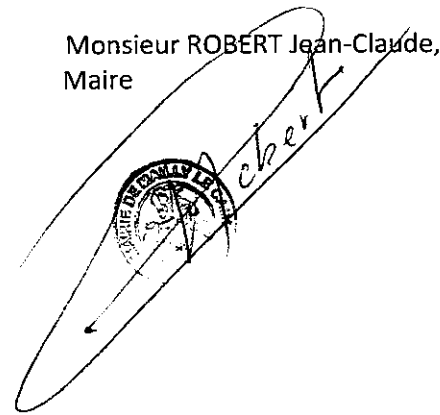
14 voix pour

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h00.

Monsieur CUSATI Adrien
Secrétaire de séance

Monsieur ROBERT Jean-Claude,
Maire

A handwritten signature in black ink, reading "Robert", is written over a circular official stamp. The stamp contains a central emblem and text around its perimeter, which is partially obscured by the signature and a large, loopy flourish that extends from the signature across the stamp.